



## AVIS

**Objet: Commune de Mersch – Prélèvement d'eau du cours d'eau «Reckenerbaach» aux fins d'arrosage et d'abreuvement à Reckange**

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté d'autorisation de Madame la Ministre de l'Environnement du 21 février 2020, réf EAU/AUT/19/0888, concernant le prélèvement d'eau du cours d'eau «Reckenerbaach» aux fins d'arrosage et d'abreuvement à Reckange est déposé au service technique communal (bâtiment annexe à la maison communale) à l'inspection des intéressés pendant la période du 28 février au 7 avril 2020 inclus.

Mersch, le 26 février 2020  
le secrétaire, le bourgmestre,

The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature is on the left, and the second is on the right. In the center, there is a circular official stamp of the Administration Communale de Mersch. The stamp features the coat of arms of Mersch and the text 'Administration Communale' and 'MERSCH'.